

Avoir la nationalité française

Par tanya boucherf betthar, le 12/02/2015 à 13:56

mon grand-pére né en algérie en 1925 parti s'installer a arles 1950 avec ma grand-mere, il a travaillé comme maçon il a eu des enfants nés en France parmi eux mon pére est né en 30 mai 1954 a Arles y a habité pendant 10 ans? est rentré en algérie en 1964 il reçoit jusqu'à maintenant ses éxtrait de naissance de arles ,il était français ,il est vivant.

moi son fils né en Algerie en 1979 marié je voudrai savoir si mon pére peut avoir la nationalité française.merci de votre réponse

Par domat, le 12/02/2015 à 18:01

bjr,

quand votre père est né, l'algérie était française donc il est normal que votre père soit français (soit de droit local, soit de droit commun)à sa naissance.

je suppose qu'en rentrant en algérie, votre père a suivi la nationalité de ses parents, si ceux-ci sont devenus algériens, votre père est devenu algérien et perdu la nationalité française. cdt